

Fiche action	13.2	Aménager un pôle d'échange multimodal autour de la gare de Bourg-en-Bresse
Dispositif		CONVENTION D'AGGLOMERATION DD
Contrat	DA1A	Bourg en Bresse
Axe	1	Construire notre modèle de développement
Objectif	13	Une ville centre moteur du développement

Contexte :

La commune de Bourg-en-Bresse est la ville centre d'une agglomération de près de 72 000 habitants et d'un bassin de vie de près de 120 000 habitants. Sa gare accueille environ 5 000 voyageurs par jour (3100 voyageurs TER). Elle est la cinquième de la Région Rhône-Alpes en termes de fréquentation.

Cette gare est inscrite dans le Contrat de Plan d'amélioration de la ligne Lyon/Bourg-en-Bresse (via Villars les Dombes) dont les travaux se sont achevés fin 2008. Pour répondre à ce programme, différents travaux ont été réalisés, et en particulier le doublement de la voie entre Sathonay et Villars les Dombes.

Ce site fait partie des 29 gares à requalifier dans le cadre du volet ferroviaire du Contrat de projet 2007-2013.

Dans le cadre de ce contrat de projet, la Région, l'Etat, la SNCF et RFF ont proposé la mise en place d'un programme régional des gares qui répond à trois objectifs principaux :

- renforcer l'intermodalité et l'accessibilité par une meilleure organisation des flux d'échanges pour tous les voyageurs (automobilistes, piétons, cyclistes, usagers de TC, taxis, scolaires)
- améliorer l'accueil et le confort des voyageurs (attente, vente, information, sécurité, ...)
- renforcer les fonctions de centralité en prenant en compte les services et les projets urbains.

Cette volonté des partenaires du Contrat de Projet a rejoint les objectifs poursuivis par la Communauté d'Agglomération et la Ville de Bourg-en-Bresse :

- Créer un véritable nœud de convergence de l'ensemble des modes de transport et organiser les échanges entre modes en créant notamment une gare routière,
- Développer une gare voyageurs à l'échelle du bassin de vie de Bourg-en-Bresse,
- Valoriser le site, le quartier urbain et ses accès,
- Organiser les façades urbaines de la gare,
- Rendre accessible aux personnes à mobilité réduite l'ensemble de la chaîne de déplacements et notamment les ruptures de charges.

Description :

Dans le cadre du programme d'ensemble, la Communauté d'agglomération assure la maîtrise d'ouvrage directe des opérations suivantes, toutes reliées au concept de « quai urbain » :

Côté Est :

- l'aménagement du parvis Est de la gare et de ses accès avec l'aménagement du carrefour « tout mode » rue Baudin - avenue Séward, la création d'une dépose minute et d'une station de taxis, de stationnements courte durée (environ 15 places), de stationnement vélos (arceaux et consignes),
- la création d'une gare routière interurbaine et TER routier, de 13 emplacements à quai,
- la création d'un local de location vélos,
- la création d'arrêts forts de transport en commun,
- la création d'un point accueil et information multimodale,
- la création d'environ 60 places pour le personnel SNCF.

Côté Ouest : l'aménagement de la façade urbaine à l'ouest avec :

- la création d'un quai urbain à l'ouest,
- l'aménagement du parvis « tout mode » donnant accès au souterrain et comprenant les escaliers d'accès et l'ascenseur urbain,
- la création de stationnements courte durée (environ 15 places), d'une dépose minute, et de stationnements cycles (arceaux et consignes),
- la création d'environ 200 places de stationnement longue durée à l'ouest après mise à disposition du terrain par le Conseil général de l'Ain.

Sur l'ensemble du site :

- la mise en place d'une signalétique commune intermodale.

RFF et SNCF assurent la maîtrise d'ouvrage des autres équipements.

L'ensemble des aménagements et équipements concourant à l'intermodalité bénéficie de l'aide de la Région au titre du Contrat de Projet Etat-Région 2007-2013.

Le programme comprend également une partie "aménagements" visant à l'intégration urbaine du pôle multimodal avec notamment l'urbanisation future du quartier ouest du Peloux qui offre un fort potentiel de construction. Ce quartier bénéficiera d'un essor induit par le prolongement du souterrain créant une ouverture de la gare sur celui-ci. Ce souterrain constitue également un lien mode doux entre le centre-ville et ce nouveau quartier.

Périmètre concerné par cette action et degré de transversalité :

Département de l'Ain

Bénéficiaire : BOURG EN BRESSE AGGLOMERATION

Responsable local du projet : Bernard DUPONT

Directeur général des Services de Bourg-en-Bresse Agglomération

3 Av. Arsène d'Arsonval - CENORD - BP 8000

01 008 BOURG EN BRESSE Cedex

Tél. 04 74 25 75 15 - Fax. 04 74 24 75 13

courrier@agglo-bourgenbresse.fr

Partenaires associés : Ville de Bourg-en-Bresse, Etat, SNCF, RFF...

Plan de financement prévisionnel (€):

Dépenses en euros	Nature	Montant total	dt éligible RR	
Aménagement et insertion urbaine du pôle d'échange	INV	2.000.000	2.000.000	
Total des dépenses	INV	2.000.000	2.000.000	
Recettes en euros		Mt subventionnabl	Subv / Montan	Taux
Subvention RRA		2.000.000	600.000	30%
Total des subventions			600.000	
Auto-financement			1.400.000	70%
Total des recettes			2.000.000	

Pourcentage d'opérations prévues en investissement : 100%

Echéancier prévisionnel de mise en oeuvre :
2010 - 2012

Suivi et évaluation :

Nbre de voyageurs, Qualité du projet urbain

Observations :